

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Séance du 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 28 novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire.

Présents : Mmes CAYROL Laure - CAYROL Maëlys – DARDENNES Agnès – DOUMENC Sophie - MERCIER Martine – THAMIE Sylvie et MM. CARAYOL Florent- - HUG Maxime - LATAPIE Jérémy - DELFAUD Alexandre – NAJM Ghassan - NEVEUX Jean- Michel.

Absents représentés : Néant

Absents : M. GERARD Philippe

-

Madame CAYROL Maëlys a été élue secrétaire de séance

- Validation des comptes rendus des précédentes séances

Approuvés à l'unanimité

Ordre du jour

- **Présentation Projet Brasserie/Brewpub – BUVETT**

Monsieur et Madame Martinelli, créateurs du projet BUVETT, présentent leur concept : production d'alcool, bières et consommation sur place. Leur dossier a été approuvé par France active garant à 80 %, avec un accord de la banque avant fin d'année. Il est demandé la possibilité de s'installer dans le bas de la boulangerie, d'y créer une micro-brasserie (production bouteille et fut) Une ouverture est prévue 3 soirs/semaine le jeudi, vendredi et samedi soir avec confection notamment de tapas.

L'option de faire une activité annexe petit caviste sur place ou à emporter est envisagée.

M. et Mme Martinelli espèrent une ouverture courant juin/juillet 2023.

Monsieur le maire a établi un projet de bail synallagmatique et en fait lecture au conseil municipal : Un dégrèvement de loyer est privilégié afin de compenser les travaux de structure à charges de M. et Mme Martinelli estimés à 9 000€.

Évaluation : 150 €/mois de location la 1ère année au lieu de 500 €, 2ème et 3ème année 300 €/mois puis loyer de 500 €/mois. Monsieur le maire insiste sur les normes à respecter par les futurs locataires. Il s'agit d'un bail qui donnera lui-même lieu à un bail commercial (3-6-9). Il restera à charge du locataire les charges courantes.

Il est demandé par le conseil municipal et M. et Mme Martinelli d'ajouter un espace extérieur sur le bail.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de bail synallagmatique de la commune d'Assier à M. et Mme Martinelli,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents afférents.

Approuvé à l'unanimité

- **Subventions aux associations 2022**

Monsieur le maire explique au conseil que plusieurs demandes de subventions ont été faites et sort afin de laisser le conseil délibérer :

- **Société de chasse :** (remettre du lièvre, point d'eau supplémentaire, repas annuel, arranger le local de chasse) : montant proposé de 200 €

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire rejoint la salle.

- Elan Marivalois : non attribué par équité,

Approuvé à l'unanimité,

- Prévention routière : label village prudent : mise en place de deux panneaux. Vis à vis d'une étude urbaine, mise en place de capteur de vitesse. Demande de 300 € de subventions. Jamais eu de subventions de versées : montant proposé 50€

Approuvé à l'unanimité.

- Euréka : Monsieur le maire rappelle la pièce de théâtre cet été intitulée « Mince Mon Château » retraçant l'histoire d'Assier. Très bon retour et bilan positif avec le service patrimoine. Une demande de subvention auprès de la Région n'a pas abouti. Le budget primitif est déficitaire de 8000€. Les producteurs ne se sont pas rémunérés. Monsieur le maire propose de verser une subvention exceptionnelle pour les aider : afin de les encourager à revenir sur Assier pour des animations et pièces de théâtre. Une prise de contact a été faite auprès du Grand Figeac pour rentrer dans la programmation. Il est proposé de verser une subvention de 500 € pour chaque intervenant soit 1000 € pour les deux.

Approuvé avec 9 pour et 2 abstentions

- **Subvention EHPAD pour le chemin thérapeutique**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet en cours du chemin thérapeutique « bougeons ensemble », projet en attente car manque de financement. Le projet était prévu à hauteur de 12 343 €. Une subvention de 12 000 € de l'Europe a été reçue et une subvention de 343 € de l'EHPAD. Suite à la mise en place de la toupie à béton et à l'augmentation des matières premières un surcout est à prévoir d'un montant total de 3191,21 €. Monsieur le maire demande au conseil de subventionner exceptionnellement le projet de l'EHPAD à hauteur de 3200 €.

Approuvé à l'unanimité

- **Décision modificative N°3 budget commune – Subvention EHPAD**

Afin d'arriver à l'équilibre, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour ajouter la subvention exceptionnelle de la mairie d'Assier à l'Ehpad.

615221 : bâtiments public : - 3200€

2041632 : + 3200 €

Approuvé à l'unanimité

- **Durée amortissement subvention EHPAD**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient d'amortir la subvention prise précédemment en l'amortissant. Monsieur le maire, propose au conseil municipal d'amortir cette subvention sur 10 ans.

Approuvé à l'unanimité

- **Décision modificative N°1 Budget Hameau de Lavalade**

Afin de régulariser les opérations financières sur le budget annexe de Lavalade, il convient de faire l'opération de virement de crédit :

3355/OFPI : -75 621,51€

3555/OPFI : +75 621,51€

Approuvé à l'unanimité

- **Validation des avenants sur le projet boulangerie et des travaux de rénovation énergétique de l'école**

Monsieur le maire explique au conseil municipal la nécessité de prendre des avenants concernant le surcout de certains travaux :

BOULANGERIE

Lot n°2 Menuiseries aluminium extérieures :

Avenant n°1 : plus-value d'un montant de 6 303.94 € HT qui a pour objet l'inflation des matériaux.

Avenant n°1 : plus-value d'un montant de 478.36 € HT qui a pour objet la plus-value de la fenêtre déposée par erreur lors de la phase démolition

Lot n°3 – Ossature bois et bardage :

Avenant n°1 : plus-value d'un montant de 950.00 € HT qui a pour objet les finitions d'entourage des menuiseries

Attributaire : SARL MOCAB

Marché initial : 23428.50 € HT

Avenant n°1 objet de la présente délibération : plus-value de 950,00 €

Nouveau montant du marché : 24 378.50 € soit 29 254.20 € TTC.

Lot n°5 PLATRERIE – PEINTURE : ALLIANCE 360

Avenant n°1 : plus-value d'un montant de 1708.90 € HT qui a pour objet la prise en compte de l'actualisation du montant total des travaux suite au changement de plafond

Attributaire : ALLIANCE 360 – 46320 – ASSIER

Marché initial – montant 48554.75 € HT soit 58265.70€ TTC

Avenant n°1 objet de la présente délibération : plus-value de 1708.90 € HT

Nouveau montant du marché : 50263.65 € HT soit 60316.38 € TTC

Hors marché : l'aménagement des abords devant la boulangerie : surcout de 3395,00 € HT-

ECOLE – RENOVATION ENERGETIQUE

Lot n°2 : MENUISERIES EXTERIEURES

Avenant n°1 : plus-value d'un montant de 10 652.81 € HT qui a pour objet les menuiseries, les stores et l'organigramme général

Attributaire : SARL MIROITERIE VILLEFRANCHOISE

Marché initial – montant 97 294.60 € HT soit 116 753.52€ TTC

Avenant n°1 objet de la présente délibération : plus-value de 10 652.81 € HT

Nouveau montant du marché : 107 947.41€ HT soit 129 536.89€ TTC

Lot n°6 : REVETEMENT DE SOL-PEINTURE :

Avenant n°2 : plus-value d'un montant de 1115.50 € HT qui a pour objet pose d'un revêtement de sol dans la salle du « Bûcher ».

Attributaire : ALLIANCE 360 – 46320 – ASSIER

Marché initial – montant 14365.00 € HT soit 17238.00€ TTC

Avenant n°1 objet de la présente délibération : plus-value de 2120 € HT

Nouveau montant du marché : 15480.50 € HT soit 17376.6 € TTC

Approuvés à l'unanimité

- Délibération pour la vente des barrières du marché couvert

Monsieur le maire expose la vente des barrières du marché couvert à destination de la commune de Laissac (12) dans le cadre de son marché ovin en développement. Monsieur le maire présente le tableau des tarifs. Nous sommes en attente d'un retour de la part de la commune de Laissac.

Pas de délibération.

Après échange, le conseil municipal ajoute sur table une délibération : faire des lots et vendre au plus offrant, tout en essayant de mettre un prix de réserve.

Approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal souhaite se renseigner sur la possibilité de mettre en vente « France entière ».

- **Révision des statuts de la communauté de communes du Grand-Figeac**

Monsieur le maire fait lecture de la révision des statuts de la communauté de commune du grand Figeac qui concerne principalement le changement d'adresse.

Approuvé à l'unanimité

- **Convention étude urbaine pour la requalification des Espaces publics**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la possibilité d'établir une convention avec le SDAIL qui permettrait de faire une étude globale pour la requalification des espaces publics sur notre commune.

Il serait question du cœur de village, traverse, prise en compte architecturale avec un calendrier prévisionnel : 2022 : cœur de village puis 2023 : étude urbaine au tarif de 3798,00 €.

Cette opération permettrait une harmonie des différents projets, et d'inscrire ceci dans une continuité, et une cohérence. Cela apporterai une amélioration globale de l'ensemble de la commune, avec des projets tels que : voie piétonne ; mobilité douce ; chemin directeur, tout en suivant l'évolution des normes.

Approuvé à l'unanimité

- **Rachat de l'EHPAD par le CCAS**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le souhait du conseil d'administration du CCAS d'acquérir le Bâtiment de l'EHPAD, située sur la parcelle communale, actuellement en bail à construction.

Après plusieurs échanges, et un avis juridique, le CCAS peut donc acquérir sur son budget le bâtiment. Cependant, il convient pour cela, que la commune délibère en ce sens et autorise le CCAS à pouvoir en faire l'acquisition directe.

L'opération de rachat du bâtiment auprès de LOT HABITAT a fait l'objet d'une délibération n° 2021-06-004 par le conseil d'administration de la structure qui a entériné la somme de 690 000€ le 04 juin 2021.

Il est également stipulé que le remboursement de la provision pour charges qui était versée par l'EHPAD les Pradels à LOT HABITAT devra être restitué dans son intégralité au CCAS et qu'il conviendra de prendre en compte la revalorisation du terrain à hauteur de 10 €/le m2.

Approuvé à l'unanimité

- **Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Monsieur le maire rappelle l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours, qui sera Interlocuteur du SDIS+ DECRIM. Après discussion, Monsieur Jérémy LATAPIE est désigné correspondant incendie et secours.

Approuvé à l'unanimité

- **Délibération calamités agricoles – sécheresse 2022**

Monsieur le maire, demande au conseil municipal de prendre une délibération calamités agricoles-sécheresse 2022, suite à plusieurs demandes d'habitants, mais aussi suite à la sécheresse du ruisseau cette année. Cette demande sera effectuée auprès de la Préfète du LOT.

Monsieur le maire précise que la qualité des rejets des eaux des lagunes est très bonne (suite aux derniers prélèvements).

Approuvé à l'unanimité.

- **Préavis logement T4B maison du XVI ème**

Fedrizzi Katell, locataire quitte son logement au 30 novembre suite à un préavis réduit. L'état des lieux sera fait par Alexandre DELFAUD. Une remise sur les loyers est envisagée si les travaux de remise en état ont été faits.

- **Demande de location maison médicale (Psychologue) – ancien local podologue**

Ghassan NAJM explique que la podologue quitte la maison médicale. Nous avons la possibilité d'accueillir à sa place une psychologue. Elle commence en janvier 2 jours par semaine.

Questions Diverses

Ecole :

Les barres anti panique sur les sorties de secours à l'école à vérifier. Monsieur le maire stipule que l'ensemble des portes ont été ouvertes à plusieurs reprises alors que le chauffage est allumé.

Point rapide sur la boulangerie et le salon de coiffure :

L'ouverture de la boulangerie serait prévue le 14 décembre. Fermeture hebdomadaire le mardi, Ouverte le dimanche.

Le nouveau salon de coiffure ouvre le 05 décembre.

Ville et village prudente : Le village a reçu une attribution de 2 cœurs. Nous sommes en attente des deux panneaux à installer.

Accessibilité : les commandes sont prévues fin d'année pour une installation courant 2023. Le travail le plus important se situe à la maison des services : la signalétique est à revoir et une commande est à faire.

Un devis est en cours sur la maison de santé afin d'améliorer l'accessibilité et la visibilité. Un devis est en cours pour poser une plaque. Il est demandé de trouver une solution pour l'ensemble de boîtes aux lettres. Une identification sur chaque porte est aussi envisagée.

Entretien des bâtiments :

De la mousse sur le toit de la médiathèque à nettoyer. Le bâtiment est mis à disposition au Grand-Figeac. + toilettes:

Terrain Maison du cheval : voir pour l'inscrire au budget 2023. Une demande de devis a été faite pour les travaux d'aménagement qui serait à hauteur de 17800 HT.

Orientation budgétaire/projet 2023 :

Monsieur le maire prévoit de faire une réunion pour l'orientation budgétaire puis le budget.

Borne électrique : l'implantation d'une borne est envisagée. Une étude est en cours avec Territoire Energie 46.

Projet aménagement école : Prévoir l'inscription au budget pour l'aménagement de la cour. Une réunion de concertation aura lieu le 13 décembre.

Toilettes publiques :

Plusieurs solutions sont actuellement à l'étude. Il est demandé de voir si l'on peut faire quelque chose avec le local à côté des poubelles (ancien poste relais raccordement orange).

Séance terminée à 22h45